



PRÊT À TAUX ZÉRO : DOUCHE FROIDE POUR LE LOGEMENT NEUF ET LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Le projet de loi de finances pour 2020, présenté ce matin par le Gouvernement, confirme la suppression du prêt à taux zéro (PTZ) pour le logement neuf en zones B2 et C. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2020 et dans près de 93% des communes du territoire national, un jeune ménage qui souhaite accéder à la propriété ne bénéficiera plus d'aucun appui de la collectivité nationale. Pour LCA-FFB, il s'agit d'une étrange conception de la cohésion des territoires et de la solidarité nationale !

LCA-FFB souligne que le prêt à taux zéro, dispositif efficace mis en place en 1995 sous la Présidence de Jacques Chirac, n'est ni un produit financier, ni une niche fiscale, et que sa suppression, contrairement aux arguments développés pour en justifier, accentuera l'étalement urbain : les aspirants à la propriété ne bénéficiant plus du dispositif iront construire dans des zones encore plus éloignées des centre-bourgs, précisément là où le foncier est le moins cher.

LCA-FFB rappelle également que lors des débats sur le projet de loi de finances pour 2019 à l'Assemblée Nationale, le Ministre de la Ville et du Logement avait pris l'engagement clair d'étudier le prolongement du PTZ neuf en zones B2 et C pour trouver le moyen de favoriser la construction neuve dans les zones les plus rurales. LCA-FFB demande que cet engagement soit respecté, tout comme celui pris plus récemment de permettre une expérimentation du zonage de projets pour l'investissement locatif hors zones A et B1.

Pour Grégory Monod, Président de LCA-FFB, « *ce budget 2020 envoie de nouveau un signal très négatif au secteur de la construction et aux Français modestes résidant dans des territoires déjà durement touchés par la désindustrialisation et le désinvestissement public. La disparition du PTZ neuf en zones B2 et C, qui ne représente qu'une économie budgétaire de 31,2 millions d'euros, contraindra 12 000 ménages à renoncer à leur parcours résidentiel, menacera près de 19 000 emplois directs et indirects et privera l'État de 400 millions d'euros de recettes fiscales. Autant de conséquences qui ne manqueront pas d'être débattues par les parlementaires dans les prochaines semaines.* »

À propos de LCA-FFB

Les Constructeurs, Promoteurs et Aménageurs de la Fédération Française du Bâtiment (LCA-FFB) constituent la première organisation représentative de la construction immobilière en France. Au sein de la FFB, LCA-FFB rassemble les trois grands métiers de la maîtrise d'ouvrage privée, qui sont au cœur de la politique du logement et de l'habitat : constructeurs de maisons, promoteurs immobiliers et aménageurs fonciers. Trois métiers complémentaires et solidaires réunis pour développer leur intelligence collective et répondre aux besoins en logements qui s'expriment dans tous les territoires. Porte-parole influent de l'immobilier neuf, LCA-FFB représente auprès des pouvoirs publics, des instances nationales et des organismes spécialisés plus de 1 000 adhérents (70 % de constructeurs, 30 % de promoteurs et aménageurs), qui agrègent 1 500 opérateurs exerçant dans les différents marchés de l'habitat résidentiel.